

[Signature]

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	08/10/2026
Envoyé en préfecture le	08/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAIS Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

101-2026 Création de poste et mise à jour tableau des emplois.

Vu le code général de la fonction publique :

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi crée,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35èmes).

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 23/06/2026 ;

Considérant la nécessité de créer plusieurs emplois suite aux départs prochains d'agents en retraite, et afin de permettre l'ouverture de ces postes aux plus grands nombres de candidats ;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise
- La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- La modification du tableau des emplois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- De créer au tableau des effectifs les trois emplois permanents à temps complet cités ci-dessus et relevant de la catégorie hiérarchique C.

Il conviendra de supprimer les grades non retenus une fois l'agent nommé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles à cet effet.

Le tableau des emplois est donc ainsi mis à jour :

CADRES OU EMPLOIS (GRADE)	CATEGORIE	EFFEC TIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	2	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Technicien	B	2	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	3	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	7 heures
	C	1	4 heures
	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	7 heures
	C	1	4 heures
	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	8	35 heures
	C	1	23 heures
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	2	35 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35 heures

Fait à Treignac le 07/10/2026

Le Président, Philippe JENTY

